

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Convocation : 05/12/2024

Présents : Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C. - Tournillac C.

Absents représentés : Bornard J. représenté par Jeambenoit E.
Picot S. représenté par Jouhaud L.
Rebucini C. représenté par Noel F.

Secrétaire de Séance : Jouhaud Lucie

Délibération : 2024-055

Objet : Bail commercial – Proposition d'avenant n°09.

Madame le Maire se permet de faire le lien avec la précédente délibération qui fait état des nombreux loyers impayés de Monsieur Gouilloux, locataire par le biais d'un bail commercial et de ses diverses demandes d'aide financière.

Elle rappelle aux Elus que le Conseil Municipal a décidé, lors d'un précédent conseil, d'apporter un soutien financier à Monsieur Gouilloux en diminuant le prix de son loyer de moitié soit à hauteur de 458,08€ pour le dernier trimestre 2024 et de proposer un échelonnement pour le paiement des loyers impayés qui à l'époque, s'élevaient à 5 697,20€. Elle précise qu'à ce jour les impayés s'élèvent à 7 071,44€.

Monsieur Gouilloux a été reçu dernièrement en mairie pour redemander une possibilité de suppression de certaines échéances et de diminution, voir la gratuité, des loyers à venir en raison d'une situation qu'il juge, selon ses termes, de « catastrophique ».

A cet effet et au vu des débats liés à ces demandes, Madame le Maire demande aux Elus de statuer sur ces dernières, en deux temps.

Elle propose, au besoin, la rédaction d'un avenant indépendamment de toute procédure en cours.

Après exposé et débat, l'Assemblée délibérante :

- **REFUSE, à l'unanimité**, la demande de Monsieur GUILLOUX pour la suppression de certaines échéances relatives à des loyers impayés,
- **REFUSE**, avec **1 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions**, l'aménagement des loyers à venir à compter du mois de janvier 2025 jusqu'au terme du bail,
- **DIT** qu'aucun avenant ne sera en conséquence rédigé,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur ROUX, Adjoint au Maire, à signer tout document nécessaire à la mise en place des décisions prises en cette séance de conseil et à transmettre cette décision à Monsieur Gouilloux.

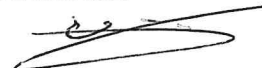
Ainsi fait et délibéré

Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Lucie JOUHAUD



➤ Délibération publiée sur le site www.chanay-ain.fr de la commune le 19 décembre 2024.